

## **Subventions aux associations de commerçants et artisans, à l'Office de Commerce et à l'Office de Tourisme et des Congrès**

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur** : L'année 2006 marque un tournant dans les relations qu'entretient la Ville de Besançon avec les associations de commerçants et artisans, notamment dans le soutien qu'elle apporte aux animations de leurs quartiers.

Après une année de mise en place, l'Office de Commerce de Besançon (qui regroupe les associations de commerçants artisans du centre et des quartiers, les enseignes nationales, les chambres consulaires, l'Office de Tourisme et des Congrès, et la Ville de Besançon), va proposer pour l'année 2006, tout en poursuivant les missions engagées en 2005, une campagne de communication destinée à valoriser la Ville de Besançon à travers son activité commerciale et une grande campagne d'animation globale.

Il va s'agir d'une campagne ambitieuse et innovante, puisqu'elle va regrouper toutes les composantes du commerce de la ville.

De même, si le centre-ville constitue l'un des points forts en matière d'animation, les quartiers doivent aussi être des acteurs de la dynamique de fin d'année.

Depuis l'année 2000, sous l'impulsion de la Ville de Besançon, les associations de quartier ont été invitées à se mobiliser afin que les quartiers soient aussi des vecteurs de l'animation de fin d'année.

C'est ainsi que l'on a pu voir les centres commerciaux de Cassin, Ile de France, Chaprais, rond-point des Chaprais ou Saint-Claude proposer une alternative personnalisée aux animations de centre-ville.

Cette année, ces associations souhaitent reconduire et parfaire leurs animations. Suivant leur exemple, et devant le succès rencontré auprès du public, d'autres associations se mobilisent : Epoisses, Battant, Marché, Bersot, Chemin des sens.

Ces propositions marquent l'amorce d'une réelle volonté de coopération et de mutualisation des moyens des associations de commerçants et artisans qui proposent un calendrier riche en manifestations originales et de qualité par exemple : le festival de mangas à Bersot, les bijoux de création à Granvelle, le marché européen quartier du Marché, les flâneries bisontines sur la ville sans oublier les animations traditionnelles telles que les braderies, la rencontre des terroirs gourmands ou le programme de Noël.

De même l'Office de Tourisme et des Congrès poursuivra les efforts qu'il a engagés les années précédentes en terme de promotion des différentes actions, notamment celles de fin d'année.

La Ville de Besançon apportera, outre une subvention, un soutien logistique important à ces opérations.

Une convention sera signée tant avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon qu'avec l'Office de Commerce afin de fixer les objectifs et les attentes de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'attribution de subventions, pour les animations menées, aux associations et organismes concernés :

⇒ 130 000 € à l'Office de Commerce

⇒ 21 560 € à l'Office de Tourisme et des Congrès

⇒ 4 850 € à l'Association Côté Bersot

⇒ 4 500 € à l'Association des Métiers d'Art en Franche-Comté

⇒ 7 000 € à l'Association des Commerçants des Chaprais

⇒ 5 000 € à l'Association du Chemin des sens et de la création artisanale

⇒ 1 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 174 410 €, sera prélevée pour 169 410 € au chapitre 65.91/6574 CS 30200 et pour 5 000 € (subvention à l'Association du Chemin des sens et de la création artisanale) au chapitre 65.95/6574 CS 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. FUSTER, M. BAUD, M. ROY, Mme TISSIER, M. MARIOT, Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.*